

Commune de Saint-Estève-Janson
Extrait du registre des délibérations
Séance publique du 26 avril 2018
Présidence de Madame Martine CESARI, maire

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 20 avril 2018

Délibération n° 04.2018.03

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CD13 POUR LES TRAVAUX TRAVERSE DES TARRASSES

Madame le maire expose

Par délibération n°03.2016.04 du 15 mars 2016 le conseil municipal avait sollicité le conseil départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif des travaux de proximité afin de réaliser les travaux de bi couche et d'éclairage public au droit de la propriété de M Nicolas. Le maître d'œuvre désigné par la commune, nous a fait part du chiffrage de cette extension qui après intégration des nouvelles demandes de la commune (reprise des trottoirs harmonisation des revêtements de surface, pose des fourreaux destinés à la fibre optique) s'avère plus élevée que le devis produit à l'appui de la demande initiale.

A titre d'information, la réunion du 5 mars 2018 avec notre maître d'œuvre la société Prima Provence a conduit à la nécessité d'intégrer dans le projet la création des réseaux d'Eau d'Assainissement et de Pluvial afin d'assurer la viabilité future de cette nouvelle voie le montant de ces travaux est estimé à :

1. Eau potable : 10 457,50 €HT
2. Assainissement : 11 063,00 € HT
3. Pluvial : 25 898,10 € HT

Ces travaux sont de la compétence exclusive de la Métropole Marseille Provence qui devra délibérer en son nom pour solliciter auprès du Conseil départemental les subventions auxquelles elle peut prétendre.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à solliciter le Conseil départemental pour une demande complémentaire de travaux de proximité pour les travaux relevant de la compétence de la commune au sujet de ce chantier.

Nature des travaux complémentaires	Montants hors taxes	Taux de subvention sollicité	Montant attendu
Aménagement traversée des Tarrasses trottoirs existant à modifier	7 169,57 €	70%	5 018,70
Aménagement traversée des Tarrasses réseaux secs à créer	8 295,30 €	70%	5 806,71
total	15 464,87 €		
Arrondi à	15 465,00 €	70%	10 825,50 €

Le Conseil municipal
Où l'exposé de Madame le maire
Après en avoir délibéré
Par

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstention(s): 0

AUTORISE le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.



Mme Le maire
Martine CESARI

Martine Cesari